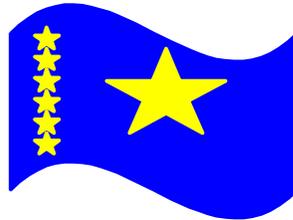


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



UNION EUROPEENNE



RDC



PNUD/COMREC



VILLE DE KINSHASA

ETUDE DE PROFIL REGIONAL DU SECTEUR URBAIN
RAPPORT SYNTHESE

Projet conçu et élaboré par ONU Habitat avec la collaboration du Ministère de l'Urbanisme et Habitat et financé par l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD/COMREC.

Equipe RUSPS R.D.Congo :

Prof. Kanene M. Corneille, Coordinateur

Mr. Alex Yoka, Consultant

Prof. Patrice Baguma R., Membre

Mr. Charles Kashama K., Membre

Mr. Hilaire Lihumba L., Membre

Arch. Walubila Jacques Victor, Membre

Mr. Faustin Bangala W., Membre

Mme. Jeannette Munamundi Mulamba,, Membre.

Contact :

Professeur Kanene M. Corneille, HPM ONU-Habitat (.corneille.kanene@unhabitat.org)

I. SITUATION DE VILLE



1.1 Population.

1.1.1 Evolution de la population de la ville de Kinshasa.

	<u>Population</u>		<u>accr. Annuel</u>	<u>accr. Cumulé 20015/1970</u>
1970	1.323.039	1970-1984	5,0 %	
1984	2.664.309	1984-1999	2,9 %	
1999	4.168.280	1970-1999	3,9 %	
2005	4.960.485		2,9 %	
2010	5.734.517		2,9 %	
2015	6.629.329		2,9 %	

4,01%

1.1.2 Répartition de la population de la Ville de Kinshasa par groupes d'âges et par sexe en 1999.

Groupes d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-5	332.212	7,97	282.193	6,77	614.404	14,74
6-12	363.057	8,71	335.547	8,05	698.604	16,75
13-18	294.697	7,07	319.707	7,67	614.404	14,74
19-59	963.706	23,12	1.021.229	24,50	1.984.935	47,62
60 et +	80.031	1,92	61.691	1,48	141.722	3,39
N.D	55.855	1,34	59.190	1,42	115.045	2,76
TOTAL	2.089.559	50,13	2.060.561	49,89	4.168.280	100,00

1.1.3 L'importance de relative Kinshasa dans la population urbaine (2000)

Villes	Population	%
Kinshasa	6.050.600	32,2%
Bas-congo	748.384	4,48
Bandundu	826.493	4,9
Equateur	807.240	4,8
Province Orientale	1.250.281	7,5
Maniema	240.816	1,4
Nord-Kivu	634.841	3,8
Sud-Kivu	537.205	3,19
Katanga	2.785.045	16,68
Kasaï-Oriental	1.730.443	10,36
Kasaï-Occidental	<u>1.081.285</u>	<u>6,47</u>
Total	16.695.634	100%

Source : les actes du Séminaire National pour l'Habitat (P. de saint Moulin)

1.2 Localisation.

1.2.1 Située à 40°19' latitude Sud et 15°18' longitude Ouest, Kinshasa est limitée à l'Est par la province de Bandundu ; à l'Ouest, par le fleuve Congo, formant ainsi la frontière naturelle entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo ; et au Sud, par la province du Bas-Congo.

1.2.2 La superficie de la ville de Kinshasa est de 9.965 km².

1.2.3 D'après les critères de Koppen, la région de Kinshasa se caractérise par un climat tropical chaud et humide AW4, avec une saison sèche d'une durée de 4 mois, soit de fin mai à début septembre. Une saison humide la relaie d'octobre à mai avec un creux fluctuant de décembre à février.

Les températures oscillent entre 21°C et 30°C à l'ombre.

1.3 Les activités socio-économiques.

1.3.1 Les activités économiques.

La prépondérance de Kinshasa sur l'ensemble du pays apparaît singulièrement dans le secteur des industries de transformation des produits non agricoles, des services et du commerce.

L'origine de cette importance réside dans son rôle de port de transbordement des produits industriels destinés aux consommateurs de l'hinterland et des produits agricoles pour Kinshasa.

1.3.1.1 Kinshasa, ville industrielle.

- Les zones industrielles sont réparties sur trois communes : la commune de la Gombe, le long de la baie de Ngaliema, la commune de Limete et la commune de Kingabwa.
- Les industries métallurgiques et mécaniques ont été développées par les sociétés importantes, telles que Chanimétal, Trefilkin, Métalu, Sogakin.

- Le secteur textile est dominé par les sociétés Utexafrica, CPA.
- Le secteur pétrolier est contrôlé par les sociétés multinationales : Cobil Oil, Fina, Shell, Cohydro, Agip, Elf.
- Dans l'industrie alimentaire, on retrouve les brasseries (Bralima, Bracongo) et les huilleries (Marsavco, Hassson, PLC).
- La ville de Kinshasa compte également des industries de transformation de matières plastiques (Plastica, Complast), une multitude d'usines de produits cosmétiques, des fabriques de meubles, des ateliers de confection.

1.3.1.2 Les principales caractéristiques de l'activité industrielle de la ville de Kinshasa (1)

1. Groupes d'activités.

La ville de Kinshasa compte **506 entreprises industrielles**, groupées de la manière suivante :

Secteur primaire : agriculture vivrière, élevage, industries extractives : **72**

Secteur secondaire :

- Industries mécaniques : construction des machines, fabrication des ouvrages en métaux, fabrication des machines, appareils et fourniture électriques : **63**

(1) Recensement des entreprises, 1980 - IINS

- Industries chimiques : fabrication des produits chimiques, de base, fabrication de divers dérivés de pétrole, industrie de caoutchouc, fabrication d'ouvrages en matières plastiques : **47**
- Industries du bois et du papier : scieries, fabrication d'articles en papier, imprimerie : **115**
- Industries textiles : Industries textiles, fabrication d'articles d'habillement : **40**
- Industries alimentaires et de boissons : huilleries, travail de grains, boulangeries et pâtisseries : **109**
- Autres : **60**
- **Total : 506**
- **Nombre de personnes occupées** : 45.276 dont 41.589 salariés permanents et 3.687 travailleurs temporaires.
- **Quant aux grandes entreprises du bâtiment et des travaux publics**, elles ont soit arrêté, soit ralenti leurs activités compte tenu de la conjoncture économique que traverse le pays depuis une décennie. Il s'agit de : Auxeltra Béton, Safricas, Seasa, Batipont...

1.3.1.3 Les marchés.

- Kinshasa compte trois grands marchés : le Marché Central (20.000 vendeurs), le Marché de Gambela (6.000 vendeurs), le Marché de Matete (3.500 vendeurs) et le Marché Somba Zigida.
- A travers la ville pullulent d'autres micro-marchés appelés « WENZE ».
- Tous ces marchés sont caractérisés par un état d'insalubrité inimaginable. Les produits sont étalés à même le sol, les aires de vente ne sont pas bétonnées.
- Pour l'approvisionnement de la ville en produits vivriers, deux marchés jouent le rôle de relais : à l'Est, le marché de Kingasani ya suka pour les produits en provenance de Bandundu, et à l'Ouest, le marché de Selembao, secondé par celui de Kanda Kanda à Kasa-vubu, pour les produits en provenance de Bas-Congo.

1.3.2 Le transport : le transport en commun.

- Deux Sociétés de transport assurent le transport en commun : City Train et Gesac.
- A côté de ces deux entreprises disposant d'un parc autobus moderne et d'installations importantes, il existe de petites sociétés ou des particuliers exploitant des taxi-bus.

Il convient de noter que beaucoup d'entreprises de la ville de Kinshasa assurent le ramassage et le transport de leur personnel par leurs propres véhicules. Actuellement, le problème de transport des personnes se pose avec beaucoup d'acuité à Kinshasa. Il faudrait au moins 2.000 bus pour arriver à résoudre l'épineux problème de transport .

II. LES BIDONVILLES DE KINSHASA ET DU PAYS

2.1 Récapitulatif

3 problèmes clé communs

1°) Au niveau des services urbains de base :

- l'assainissement pluvial et l'assainissement des eaux usées excréta sont un problème majeur dans la ville de Kinshasa,
- les systèmes d'évacuation des eaux usées sont bouchés,
- la plupart des stations d'épuration sont hors service,
- 88% des cas de morbidités sont dus aux conditions sanitaires à Kinshasa.

2°) Au niveau des services sociaux de base

- les indicateurs de pauvreté révèlent que :
 - le PIB/HAB/Jour est de 0,89\$us (inférieur à 1\$) à Kinshasa
 - 48% de la population kinoise n'ont pas accès aux soins de santé.
- insécurité de la tenure



Le Plan d'Action National pour l'Habitat a opté parmi ses priorités, l'objectif « villes sans bidonvilles ». la loi foncière protège les résidents des bidonvilles contre les expulsions. Cependant il n'existe aucune politique de droit foncier ni de développement économique pour les bidonvilles.

2.1.1 Typologie

2.1.1.1 Bidonvilles de l'espoir

Quartiers en progression : caractérisés par des habitations récentes, construites en général par leurs occupants le plus souvent illégales et qui subissent ou ont subi récemment des travaux d'extension.

- zones excentriques non planifiées
- faibles densité par habitant
- faible densité d'occupation des sols
- absence d'équipements voiries et de drainage
- faible coût de réhabilitation
- capacité d'accueil résiduelle.

2.1.1.2 Bidonvilles du désespoir

Caractérisés par des conditions d'habitat en voie de détérioration, marqué par la dégradation des conditions environnementales et des services de base.

2.1.1.3 Les données statistiques sur les bidonvilles

2.1.1.3.1 Statistique des bidonvilles du désespoir de 12 villes enquêtées

VILLES	POIDS DEMO. EN %	CONSTRUCTIONS PRECAIRES	BIDONVILLES	ZONES A RISQUE	TOTAL
1. Kinshasa	57	30.440	2.305	7.299	40.044
2. Matadi	2,1	7.750	85	256	8.104
3. Boma	1,5	9.344	61	192	9.597
4. Bandundu	1,0	9.539	40	128	9.707
5. Kikwit	2,44	6.359	99	312	6.770
6. Mbandaka	2,24	10.789	91	287	11.167
7. Lubumbashi	10,26	21.507	415	1.314	23.236
8. Likasi	3,10	9.668	125	397	10.190
9. Kolwezi	3,72	27.524	150	476	28.150
10. Mbuji-Mayi	9,52	50.328	385	1.219	51.932
11. Mwene-Ditu	1,43	34.703	58	183	34.944
12. Kananga	5,69	19.037	230	729	19.996
	100	236.988	4.044	12.805	253.837
		93%	1,6%	5,4%	100%

2.1.1.3.2 Extrapolation du nombre actuel des bidonvilles du désespoir pour l'ensemble du pays

Typologie des bidonvilles

Constructions précaires	268.857	93%
Bidonvilles	6.346	1,6%
Zones à risques	<u>21.417</u>	<u>5,4%</u>
	396.620	100%

2.1.1.3.3 Extrapolation du nombre des bidonvilles pour l'ensemble du pays horizon 2010

TYOLOGIE DE BIDONVILLES	BIDONVILLES ACTUELLES KINSHASA	%	BIDONVILLES ACTUELLES PAYS (2000)	%	BIDONVILLES 2010 PAYS	%
Constructions précaires Bidonvilles	30.440	76	368.875	93	821.488	93
Bidonvilles	2.305	6	6.346	1,6	14.133	1,6
Zones à risques	7.299	18	21.417	5,4	47.699	5,4
TOTAL	40.044	100	396.620	100	833.320	100

2.1.1.3.4 Les statistiques des bidonvilles de l'espoir et du désespoir

(A) L'existant 2.000

	<u>Bidonv. du désespoir</u>	<u>Bidonv. de l'espoir</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Kin	138.817	600.404	739.221	35%
RDC	396.620	1.726.869	2.123.489	100%

(B) Projection pour la RDC 2015

	<u>2000/Kin</u>	<u>2000/RDC</u>	<u>2000-2005/RDC</u>	<u>2005-2010</u>	<u>2010-2015/RDC¹</u>
Bidonvilles du désespoir	138.817	396.620	431.626	973.389	1.194.348
Bidonvilles de l'espoir	600.404	1.726.489	1.879.282	4.238.099	5.200.147
	739.221	2.123.489	2.310.908	5.211.488	6.394.495

¹ Accr. 2000-2005 = 8,828%

Accr.2005-2010 = 36,595%

Accr. 2010-2015 = $\frac{8,828\% + 36,595\%}{2} = 22,7\%$

Par rapport à l'OMD $\frac{1.194.348}{100.000.000} = 1,19\%$

2.2. Accès aux services urbains de base dans la ville de Kinshasa

2.2.1 Récapitulatif

- La plupart des ménages des quartiers d'auto construction de la ville de Kinshasa (81,78 %) s'approvisionnent en eau grâce à un raccordement individuel au réseau d'adduction d'eau de la Regideso.
- Par contre, la situation est critique dans les quartiers pauvres et même dans les quartiers d'auto construction à haut standing, dans ces quartiers, les parcelles ne sont pas raccordées ; elles consomment l'eau de la Regideso grâce au raccordement de la parcelle voisine, dont le propriétaire est abonné.
- La Regideso pratique des tarifs préférentiels selon la classification des quartiers riches et populaires.
- Le nombre des ménages desservis par le réseau électrique de la SNEL reste encore faible dans les quartiers d'auto construction, en particulier ceux de faible niveau socio-économique (57, 67%)
- Les conditions d'hygiène et d'assainissement sont déplorables. Très peu de ménages (11, 87%), y compris ceux des quartiers à haut standing bénéficient d'un service organisé public ou privé pour l'évacuation d'ordures ménagères et d'autres déchets domestiques.
- Certains ménages des quartiers d'auto construction à niveau aussi bien faible (13,12 %) qu'intermédiaire (8,86 %) ne disposent pas de latrines.

2.2.2 Accès à l'eau et à l'électricité

	Strates (1)						Villes
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Source d'eau							
Robinet installé	74,55	93,33	92,41	96,61	93,75	100,00	81,78
Sources d'eau non potable (étang, rivière, puits,...)	8,15	0,00	5,06	0,00	0,00	0,00	6,66
Localisation de la source							
Parcelle	65,07	67,86	80,82	96,49	60,00	100,00	70,72
Hors parcelle	34,93	32,14	19,18	3,51	40,00	0,00	29,28
Régularité des fournitures							
Régulier	68,42	60,00	53,33	75,86	31,25	100,00	66,21
Irrégulier	31,58	40,00	46,67	24,14	68,75	0,00	33,79
Ménages desservis par le réseau électrique public							
	57,65	100,00	87,34	89,83	68,775	100,00	66,18

Source : Enapse RDC/1999

PF = Planifié et revenu faible ACI = Autoconstruction à niveau sociologique intermédiaire PI = Planifié à niveau sociologique intermédiaire
 ACE = Autoconstruction à niveau sociologique élevé PE = Planifié à niveau sociologique élevé

2.2.3 Accès au téléphone

	Strates						Ville
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Aucun	99,20	100,00	98,73	96,61	100,00	71,43	98,73
OCPT	0,20	0,00	1,27	3,39	0,00	28,57	0,84
Cellulaire	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29
Indéterminé	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

2.2.4 Accès à l'assainissement

	Strates						Ville
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Evacuation d'ordures							
Service organisé (public ou privé)	5,17	13,33	34,18	38,98	6,25	28,57	11,87
Enfouissement et incinération	39,17	0,00	15,19	6,78	50,00	42,86	32,33
Dépotoir sauvage, cours d'eau, voies publiques							
	31,01	36,67	35,44	30,51	37,50	28,57	31,84
Types de latrines							
Pas de latrines	13,12	0,00	8,86	0,00	0,00	0,00	10,55
Fosse arabe	42,35	20,00	22,78	10,17	43,75	0,00	36,11
W.C reliées aux égouts publics	0,99	3,33	0,00	0,00	0,00	28,57	1,14
W.C avec fosse septique individuel	17,69	16,67	13,92	37,29	18,75	57,14	19,26
Mode d'utilisation							
Individuel	44,85	23,33	37,50	76,27	50,00	100,00	46,61
Communautaire	55,15	76,67	62,50	23,73	50,00	0,00	53,39
Vidange							
Service organisé (public ou privé)	16,41	27,27	39,13	46,15	46,67	100,00	24,14
Rejet à l'air libre, nature ou enfouissement							
	60,42	63,64	37,68	32,69	53,33	0,00	54,31

2.2.5 Sécurité de la tenure

Constat.

Les enquêtes sur l'habitat révèlent que les transactions foncières, dans la ville de Kinshasa en particulier, prennent la forme de cession à titre onéreux (38%) et d'achat auprès de l'Etat (27%). On doit souligner l'importance relative de l'acquisition des parcelles auprès de chefs coutumiers (10%) et l'occupation de fait (3%), deux modes pourtant prohibés par la loi.

Bien que le seul titre de propriété conforme à la législation foncière en vigueur soit le certificat d'enregistrement, le livret de logeur est détenu par 39% de parcelle. Par contre, le certificat d'enregistrement ne couvre que 17% des parcelles.

Au moment de l'acquisition, la plupart des parcelles sont des terrains non construits, généralement non aménagés. Aussi, le mode principal d'acquisition des parcelles et d'accès à la propriété demeure le financement sur fonds propres, à raison de 81,62%.

Bien que l'autorisation de bâtir soit réglementée (Arrêté départemental n° CAB/CE/Urb.-Hab./012/88 du 22 octobre 1998), près de 2 unités de bâti sur 5 ont été érigées sans que le promoteur n'ait été, comme l'exige la loi, autorisé à le faire. Selon les résultats des enquêtes ENHAPSE, 38,29% des UDB ont été construites sans autorisation de bâtir.

(1) Programme Minimum de Partenariat de la Transition pour la Relance (PMPTR)

2.2.6 Habitat durable

Tableau : Matériaux de construction pour la structure et la toiture.

	Strates						Villes
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Matériaux pour la structure (%)							
Béton armé	4,80	0,00	3,39	23,44	0,00	16,67	6,70
Murs en brique de ciment	80,23	100,00	71,19	65,63	83,33	66,67	78,27
Murs en briques cuites	1,69	0,00	3,39	4,69	0,00	0,00	2,11
Murs adobe	5,65	0,00	6,78	0,00	0,00	0,00	4,64
Murs en pisé	1,41	0,00	0,00	1,56	8,33	16,67	1,53
Matériaux pour la toiture (%)							
Tôle galvanisé	86,16	70,83	83,05	59,38	83,33	50,00	81,39
Eternit (Fibrociment)	6,78	16,67	6,78	32,81	0,00	33,33	10,53
Tuile	2,26	0,00	1,69	68,23	0,00	0,00	2,31
Nombre des niveaux	1,118	1,000	1,013	1,409	1,071	1,250	1,135

Source : ENHAPSE RDC, 1999.

Tableau : Degré d'achèvement des unités de bâti (%)

Achèvement	Strates						Ville
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Achevé	80,09	92,31	77,63	96,97	85,71	75,00	82,10
Inachevé	19,46	7,69	22,37	3,03	14,29	25,00	17,58
Indéterminé	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32
Total	100,00						

Source : ENHAPSE RDC, 1999.

2.2.7 Surface habitable

Le nombre de personnes par chambre à accoucher

Nombre de pers % des ménages	1	2	3	4	TOTAL	Taille moyenne des ménages	Effectifs des ménages
Kinshasa	12,2	19,8	19,2	48,8	100	6,7	841
RDC	14,2	23,0	20,3	42,5	100	6,4	8.600

Source : MICS 22

Superficie de la parcelle et de l'unité de bâti.

Caractéristiques des parcelles et des unités de bâti.	Strates						Ville
	ACE	PF	ACI	PI	ACE	PE	
Superficie moyenne de la parcelle (m ²)	503,113	316,822	697,774	354,571	582,787	1017,333	537,457
Superficie moyenne des unités de bâti (m ²)	83,528	54,242	103,697	144,952	86,549	354,375	98,506
Nombre moyen des UDB par parcelle	1,374	2,167	2,027	1,545	1,273	2,667	1,571
Superficie moyenne bâtie (m ²)	114,767	117,542	210,194	223,951	110,177	945,118	148,674

Source : ENHAPSE RDC, 1999.

2.3 Les bidonvilles de l'espoir : le cadre légal.

2.3.1 Les réglementations et les pratiques sont en contradiction avec la législation :

- La législation est claire. Il n'existe pas de contradiction entre la **législation foncière**, qui régit la gestion du sol d'une part, et le **décret sur l'urbanisme**, qui régit la matière urbanistique (arrêté du 14 septembre 1898 portant plan général de construction et leur alignement) d'autre part.
- Le **Plan d'Action National pour l'Habitat** classe la résorption des zones de pauvreté urbaine et l'objectif des « **villes sans bidonvilles** » parmi ses priorités à atteindre dans le cadre de l'Objectif Mondial pour le Développement (OMD 2015).
- Toutefois, il existe un écart considérable entre les règles urbanistiques et les pratiques des villes, exprimé par les violations flagrantes en matières urbanistiques, dont les conséquences sont les **constructions anarchiques**.
- **Il n'existe aucune politique de droit foncier pour les populations pauvres et Gender**, contrairement à l'époque coloniale qui autorisait l'acquisition par les indigènes des terres qui leur étaient réservées selon le **droit coutumier**, dont l'existence a été méconnue **par l'article 53 de la loi foncière de 1973**.
- Aucune cartographie n'existe sur les zones de pauvreté urbaine : **constructions précaires, zones à risques**.
- La politique en matière de développement économique du secteur urbain est inexistante, l'auto prise en charge par les ménages est la règle tant en ce qui concerne l'accès au foncier, au logement qu'à l'assainissement.

2.3.2 Accès à la sécurité de la tenure.

1°) **La loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, spécialement en ses articles 181 et 190 sécurise la tenure foncière** en précisant les procédures d'acquisition des titres fonciers et en instituant le **certificat d'enregistrement** comme seul titre de propriété légal.

2°) **La loi foncière protège les résidents des bidonvilles contre les expulsions.**

- Le patrimoine foncier congolais comprend deux domaines, à savoir : le domaine privé géré par le Ministère des Affaires Foncières et le domaine public géré par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- **L'autorité municipale n'expulse pas les résidents des bidonvilles**, car elle n'est pas directement impliquée dans la gestion foncière en R.D.Congo.

- **Le Ministère de l'Urbanisme** qui gère les terrains du domaine public de l'Etat, en principe inaliénable, n'expulse pas les résidents des bidonvilles.
- **Les Affaires foncières n'expulsent pas non plus les occupants des bidonvilles** pour un délit de non paiement de loyer, par contre elles procèdent aux reprises d'office des terrains non mis en valeur, dont les locataires ne paient pas les redevances dues à l'Etat, et ne sollicitent pas le renouvellement de leur contrat de location.
- Par contre l'Etat congolais expulse les occupants des bidonvilles par expropriation pour cause d'utilité publique (cas du site du stade des Martyrs) ou par expulsion forcée (cas de sinistres ou de risques de calamités naturelles).

3°) **La sécurité de la tenure n'est pas menacée par l'autorité municipale, mais par le non respect des textes réglementaires** en matière d'accès au foncier, tant sur le plan de la procédure d'acquisition foncière (10,30 % des parcelles sont acquises par achat auprès des chefs coutumiers) que sur le plan des titres de propriété (14,22 % des résidents détiennent le certificat d'enregistrement, seul titre légal, contre 85,78 % de titres illégaux (fiches parcellaires : 19,15 % ; contrat de location : 8,61% ; contrat de logeur : 38,45 % ; aucun titre : 6,98 % ; indéterminé : 9,13 %), le livret de logeur : 17,12%

4°) **Les principaux problèmes fonciers à l'intérieur des zones des bidonvilles.**

- Les conflits dus au dédoublement des titres de propriété ;
- Les conflits dus aux superpositions des titres ;
- **Les conflits des limites parcellaires ;**
- La longueur des étapes administratives et légales à suivre pour obtenir des statuts fonciers sécurisés dans les zones de bidonvilles ;
- Les nombreux frais administratifs encourus par l'acquéreur ;
- Le coût d'achat foncier ;
- Les pesanteurs sociologiques qui affectent **la femme**, notamment en matière de succession.

2.4 Mobilisation des ressources pour les pauvres.

1°) Au plan des textes, le Gouvernement de la R.D.Congo a approuvé lors du Conseil du 26 novembre 2004, le Projet d'arrêté portant création d'un Comité National chargé de l'Année Internationale des Micro crédits 2005 en R.D.Congo, en rapport avec la recommandation de l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

2°) Dans le concret, l'action du Gouvernement est inexistante dans la mobilisation des ressources pour l'amélioration des conditions d'accès aux services urbains de base (eau, assainissement, santé) dans les bidonvilles. Par contre, les ONG internationales et des aides bilatérales sont actives, quoique insuffisantes, dans le cadre des aides humanitaires.

3°) L'absence des aides publiques et l'insuffisance des interventions des ONG internationales et des aides bilatérales ont fait éclore des potentialités et formes de solidarités des acteurs non structurés sous diverses formes de micro crédits d'une part et des activités informelles, sources de revenus pour les populations démunies des zones des bidonvilles. Les statistiques révèlent que 81,62 % des ménages sont exclus des mécanismes des institutions de financement formelles.

4°) Les formes suivantes de micro crédits, font florès dans la Ville de Kinshasa : systèmes tontiniers, likelemba (entraide), moziki (entraide des femmes), associations de solidarité, la carte, prêteurs individuels dits « banque Lambert », les employeurs, les maisons de transfert.

5°) Le foisonnement des activités informelles, représentant 32 % du PIB, concernent les filières économiques les plus divers : bars, alimentations, revendeurs sur les marchés, ateliers de couture et merceries, poissonneries, boulangeries, cordonneries, salons de coiffure, parfumeries, ventes des beignets, agricultures, élevages, garages, menuiseries...

2.5 Les aspects institutionnels.

- le Plan d'Action à court et moyen terme de la ville de Kinshasa prévoit des actions d'assainissement du milieu en collaboration avec des privés ;
- le Plan d'Action National pour l'Habitat a inscrit dans son programme à court terme des actions de résorption des zones de pauvreté urbaine.

2.6 Renforcement des capacités locales en vue d'améliorer les conditions de vie des bidonvilles.

- Les populations concernées recèlent des potentialités dans le domaine de la création des sources de revenus. Cependant les actions menées se révèlent inefficaces, faute de ressources financières et de capacité de gestion pour améliorer leur condition de vie dans les bidonvilles.
- Les autorités locales ont besoin d'accroître leur capacité de gestion afin qu'elles soient à même de définir des stratégies intégrées à long terme de développement de résorption des bidonvilles.

2.7 Les actions prioritaires.

2.7.1 Résorption des zones de pauvreté urbaine.

A. Relogement sur de nouveaux sites.

(i) Relogement des populations vivant sur des zones à risque :

- aménagement des trames assainies et auto construction assistée ;
- aménagement des trames assainies et auto construction groupée selon le modèle Grevisse.

(ii) Relogement des ménages dans des logements précaires et des ménages sans abris :

- aménagement des trames assainies et construction d'un abri minimum,
- logement évolutif à parachever par les attributaires.

B. Assainissement.

(iii) Mise en place d'un système de gestion des ordures ménagères ;

(iv) Assainissement des marchés publics.

2.7.2 Restructuration, sécurisation et assainissement de certains sites à risques afin de stabiliser les populations résidentes.

(v) Assainissement des sites à risques ;

(vi) Assainissement des plaines inondables.

2.7.3 Renforcement des capacités.

(vii) Création d'un bureau d'assistance à l'auto construction.

2.7.4 Mise en place de micro crédit.

2.7.5 Développement et rationalisation la gestion des activités créatrices d'emploi.

2.7.6 Développement de petites unités de transformation agro-alimentaire.

II. LA GOUVERNANCE.



3.1 Statistiques.

3.1.1 L'organisation administrative.

La ville de Kinshasa est régie par un statut particulier. Elle est l'équivalent d'une province, elle est subdivisée en 24 communes, elles mêmes en 314 quartiers.

3.1.2 Les organes administratifs.

Le Conseil Municipal :

- le Gouverneur
- le cabinet du Gouverneur
- la tutelle.



3.1.3 Fonctionnement des services

- L'Administration de la ville est organisée en 4 services, qui se composent de 42 divisions urbaines. Celles-ci, organisées en bureaux, reflètent les différentes directions de chaque Ministère.
- L'Administration de la ville compte un effectif de 18.301.



3.1.1 Mode de gestion des principaux équipements marchands

Les performances du marché central de Kinshasa, dotée pourtant de l'autonomie de gestion, avec ses 20.000 vendeurs, sont fort relatives, les recettes du marché central représentent à peine ...%, du budget de la ville. Par ailleurs, il n'a réalisé que 385.968,75\$ us en 2000 contre des prévisions de 1.243.002,80\$ us, soit à peine 31%

Eu égard à la situation actuelle des recettes, sa gestion pourrait être confiée à une entreprise privée sous forme d'affermage.

3.1.2 Evaluation de la capacité d'intervention des services techniques de la ville

- Les services techniques de la ville disposent de personnel qualifié pour la programmation, la préparation et l'exécution des opérations ;
- Le patrimoine de la commune ;
- Les services techniques disposent d'équipe permanente d'entretien des infrastructures et équipements ;
- Les travaux des investissements qui ont lieu dans la ville sont exécutés en régie ;
- La ville bénéficie d'appui financiers du gouvernement et d'autres organismes, tels que la Banque Mondiale, la MONUC, ...

3.2 L'audit financier

3.2.1 Tableau des prévisions et réalisations des budgets 2002.

A- RECETTES 2002 (\$ US) (1 \$ = 400 F.C)

I- Budget général (Recettes ordinaires)	PREVU	REALISE
Solde au 31/12/2001		33.919,8
1.1 Recettes d'intérêt commun		2.908094,87
- rétrocession 20 % des régies financières	2.035203,5	779.702,97
- Recettes fiscales cédées 100 %	3.910638,88	129.803,72
- Taxes administratives d'intérêt commun	2.635.948.,49	1.998.588,15
1.2 Taxes spécifiques		320.205,30
Taxes fiscales	166.321,44	84.147,8
Taxes rémunératoires	493.291,4	236.057,50
S / TOTAL		3.262.216,90
1.3 Recettes exceptionnelles	72.506,50	44.134.,38
1.4 Recettes accidentelles	-	6.667,13
II- Budget annexe (Marché Central)	1.243.005,80	385.968,75
III-Budget Pour Ordre (BPO)		97.613,90
B.P.O	1.689.721,45	87.713,11
Subvention de l'Etat aux services centraux en provinces	1.257.717,45	9.900,90
TOTAL GENERAL	13.538.274,8	3.796.604,8

B- Dépenses 2002

	Dépenses prévues	Dépenses effectuées
I- Dépenses courantes	6.908.885,15	2.074.649,70
II- Dépenses en capital	2.438.944,60	751.150,80
II- Budget annexe (marché central)	1.243.005,80	385.968,75
IV- Dépenses pour ordre	1.689.721,46	87.713,69
V- Dépenses administrative d'intérêt gén.	1.257.717,45	9.900,90
Total dépenses	13.538.274,76	3.309.383,84

3.2.2 Situation financière agrégée.

La situation financière de la ville de Kinshasa, analysée à travers les comptes des exercices 2002 – 2003, se caractérise par les agrégats suivants \$ US):

	2002	2003	+ Recettes	- dépenses
1) Recettes ordinaires	3.262.219,74	5.482.980,90	68 %	
2) Dépenses ordinaires	2.074.649,7	4.286.057,79		106 %
3) épargne brute	1.153.650,24	1196.923,11		
4) dépenses d'investissement	751.150,8	1.334.361,00		77,6 %
5) excédent de financement	402.492,94	-		
6) Besoin de financement		137.437,89		
				- 115 %

L'analyse visuelle des informations financières agrégées figurant sur le tableau précédent permet d'énoncer un premier diagnostic sur la tenue des comptes de la ville en 2002 et 2003.

De la sommation des accroissements débiteurs et créditeurs résulte un bilan négatif de – 115 % d'accroissement global, qui se traduit par un mali de trésorerie de l'ordre de 137.437,89 \$ constaté à fin 2003 (voir tableau d'équilibre financier infra).

Les développements suivants visent par l'examen critique des flux de trésorerie de la période considérée, à situer la portée réelle du boni enregistré à fin de 2002 et du déficit de l'exercice 2003.

4.2.1.2 Prévision et exécution budgétaire 2002 – 2003.

Exercices.	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
<u>2002.</u>			
Recettes budgétaires totales	13.538.274,80	3.796.604,50	28 %
Dépenses de fonctionnement	6.908.885,15	2.074.649,70	30 %
Dépenses d'investissement	2.438.944,90	751.150,80	31 %
<u>2003.</u>			
Recettes budgétaires totales	20.865.017,05	6.335.767,00	30 %
Dépenses de fonctionnement	11.581.948,04	4.286.057,79	37 %
Dépenses d'investissement	6.516.856,86	1.334.361,00	20 %

Dépenses de fonctionnement 2003/2002 : + 37%

Recettes budgétaires 2003/2002 : + 29%

On note :

- 1) Un taux moyen de réalisation de 33,50 % des dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires des exercices 2002 (30%) et 2003 (37%).
- 2) Le taux moyen de réalisation des recettes de fonctionnement, soit 33,50 %, comparé au taux moyen de réalisation des recettes, soit 29 %, démontre que la propension des dépenses est plus forte que la capacité à recouvrer les recettes pour les exercices 2002 et 2003. Ces facteurs sont à la base du déficit enregistré en 2003.

3.2.4 Tableau d'équilibre financier.

			2002	2003	Evolution 2002	Evolution 2003
1	Recettes ordinaires		3.262.219,74	5.482.980,9	+ 68,00 %	
2	Report		33.919,8	-	- 100,00 %	
3	Recettes ordinaires de l'année	(1-2)	3.228.299,84	5.482,980,9	+ 69,80 %	
4	Dépenses courantes (1)		2.074.609,7	4.286057,79	64,00 %	78,00 %
5	Epargne brute	(1-4)	1.153.650,24	1.196923 ,11	+ 3,75 %	
6	Dépenses d'investissement	65 %	751.150,8	1.334.361	65 %	111,4 %
7	Excédent de financement	(5-6)	402.499,44	-		
8	Besoin de financement	(5-6)		- 137.437,89		
9	Recettes d' investissement		0	0		
10	Solde net de l'investissement.	(9-8)	402.499,44	- 1374.437,89		
11	Subvention		9.900 ;9	10.876,50	9,80 %	
12	Solde après subvention	(10+11)	412.400,34	-126.561,39		
13	Recettes exceptionnelles + Recettes accidentelles		50.801,43	142.403,66	180,00 %	
14	Solde de trésorerie		463.201,43	15.842,27		
15	Arriéré (dettes) (1)	(12+13)	162.206,4	57.383,29		

(1) y compris les arriérés de dettes

Le tableau de l'équilibre financier analyse la structure du compte de trésorerie des exercices 2002 – 2003.

En 2002, la position prudente des dépenses de fonctionnement soit 64 % par rapport aux recettes ordinaires de 2002, contre 78 % en 2003, et des dépenses d'investissement, soit 65 % en 2002 par rapport à l'épargne brute, contre 111,4 % en 2003, justifie le boni de trésorerie de 402.499,44 \$ US enregistré en 2002 (avant subvention et recettes extraordinaires).

L'excédent de financement qui apparaît en 2002 dans le tableau d'équilibre, est donc la résultante d'une gestion timorée de la trésorerie, consistant à n'engager les dépenses qu'en fonction des recettes. L'excédent de financement constaté en 2002 constituent ainsi une trésorerie oisive pour la ville.

Nous avons précédemment noté le caractère artificiel de l'équilibre financier, à la clôture des comptes de la ville à fin 2003, qui recourt à des ressources impropres aux financements des investissements, notamment les subventions d'exploitation et les recettes occasionnelles. En bonne gestion, il est indiqué du point de vue du prêteur, de financer les investissements par des prêts à long terme plutôt que par des subventions, encore moins par des subventions d'exploitation ou des ressources occasionnelles.

Encore faut-il distinguer la nature de l'investissement à couvrir par des ressources extérieures.

Il revient certes à l'Etat la responsabilité de fournir à la population les services urbains de base. Cependant la loi sur la décentralisation accorde aux Entités Administratives décentralisées des prérogatives en matière économique, notamment ce qui concerne la mobilisation des ressources en vue des investissements productifs (entendus au sens de production des biens et services) et des investissements financiers : souscription des emprunts émis par l'Etat ou des organismes publics, apport dans le capital des entreprises publiques des sociétés d'économie mixte (SEM), constitution d'un fonds de micro-crédit...

La ville doit en effet se transformer en centre d'impulsion d'activités productives.

3.2.5 Ratios de situation financière

N° Ordre		Calcul	2002	2003	-	+
1	Population					
2	Accrois. Popul.					
3	Recettes budg. Tot.		3.796.604,5	6.335,767		
4	Recettes budgétaires / habit.					
5	Fiscalité des ménages	Taxes spécifiques / Recettes totales	8 %	8 %	-	-
6	Fiscalité activités	Taxes adm. Com-mun / recettes tot.	53 %	46 %	- 7 %	-
7	Subvention Etat	Subvention / Recettes totales	0,26 %	0,17 %	-0,08 %	
8	Dépenses de Gestion	Dépenses de fonct. / Recettes totales	55 %	68 %		+13
9	Dépenses de gestion / tête d'hab.					
10	Capacité d'épargne	Epargne brute / recettes totales	30 %	19 %	- 9 %	
11	Effort d'équipement	Dépenses d'invest. / Recettes totales	20 %	21 %		+ 1 %
12	Effort d'équipem.					
13	Auto financement	Solde trésorerie / Budget de fonct.	22,3 %	0,4 %	-14,3 %	
14	TOTAL				-34,3 %	+14 %
BILAN						- 20,3 %

On observe que la contribution de la fiscalité des ménages est de 8 % en 2002 et de 8 % en 2003

3.2.6 Analyse du potentiel des ressources de la ville.

- Les ressources publiques proviennent soit de l'impôt, soit de d'emprunt, soit des revenus du domaine ou des revenus générés par les entreprises exploitées au profit de la collectivité ou par des sociétés d'économie mixte (SEM) dans lesquelles la ville est actionnaire. La politique de décentralisation tente de placer chaque collectivité en amont et en aval de ces préoccupations de collecte et de gestion des ressources, bref des objectifs de développement de la collectivité.
- En effet les EAD ne doivent pas plus être perçues comme des structures stratégiques ne comptant que sur les ressources budgétaires, essentiellement des ressources fiscales et des revenus des domaines. Dans le cadre de la politique de décentralisation, elle doivent progressivement être perçues comme les entreprises modernes, au service d'une communauté de personnes qu'elles sont appelées à administrer, sécuriser et rendre agréable dans les limites de leur espace géographique de la vie communautaire.

3.3 Accès des pauvres aux services sociaux de base.

PIB/H (\$ US) (3)	Alphabétisme %	Mort précoce %	Population sans eau %	Population sans soins de santé %	Insuffisance pondérale % (<5 ans)	Calories par jour	IPH %	IPH % (Total RDC)
323	18,5	27	27	48	14	1.989	25	39,4

3.4 Les aspects institutionnels.

- La ville province de Kinshasa a élaboré un Plan d'Action à court et moyen terme 2002-2005.
- Quoique ce plan souligne l'importance de la gestion participative avec les communautés urbaines, dans les faits cependant, il n'existe pas de mécanisme de consultation pour la validation des décisions concernant la municipalité.
- Il en est de même du budget de la ville, qui n'est d'ailleurs pas voté, en l'absence d'un conseil élu.

3.5 Les insuffisances de capacité et les objectifs de formation.

- L'examen des statistiques sur les effectifs de personnel administratif et technique de l'urbanisme et de l'habitat de la ville province de Kinshasa, montre un déficit de 209 agents.
- Outre le déficit en ressources humaines, il se pose un problème de sous qualification du personnel par rapport à la mission dévolue à l'administration de l'urbanisme et de l'habitat.
- Les besoins en formation consistent à :
 - pourvoir l'administration centrale,, provinciale et locale des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation de ses missions.
 - développer la capacité de l'administration à collecter des données fiables sur le secteur de l'habitat et établir des indicateurs permettant d'effectuer régulièrement de bilans des politiques locales en la matière.
 - promouvoir une expertise nationale.
 - assurer une formation continue des cadres en cours de carrière aussi bien pour l'administration provinciale que locale.
- Les modules de formation retenue sont :
 - La formation en secrétariat, destinée aux agents exerçant les fonctions de secrétaires. Elle porte sur les matières suivantes : correspondances administratives, langues et informatiques.
 - Les techniques urbaines : Code de l'urbanisme, loi foncière, code de la construction ; Aménagement du territoire ; Economie urbaine.
 - Les techniques d'assainissement : Formation sur l'assainissement du milieu, au regard de l'état d'insalubrité de la ville, destinée aux autorités locales et aux agents de l'habitat oeuvrant dans les communes et les E.A.D.
 - Les séminaires et stages, réservés aux cadres supérieurs.
- En plus du déficit en effectifs, en personnel qualifié, il faut noter les insuffisances liées à la faible rémunération des agents, à ; l'absence du matériel et l'équipement de travail.
- En outre, on note l'absence de concertation des forces vives dans la gestion de la ville, que soit au niveau de la fourniture des services de base, des services sociaux, de la sécurité que de la gestion des finances de la ville.

IV. GENDER

4.1 Disparités, inégalités et stratégies de Gender.

4.1.1 Emploi et opportunités économiques.

La proportion des femmes qui ne peuvent pas accéder aux opportunités économiques est estimée à 44 % contre 22 % pour les hommes (RNDH). La situation de l'emploi est caractérisée par de profondes disparités. Les femmes ne sont que 2,8 % dans les activités salariées contre 12 % pour les hommes.

Les femmes ne représentent que 2 % dans les mines, 3 % dans l'industrie, 3 % dans les services, 8 % dans l'entrepreneuriat. Elles sont principalement concentrées dans l'agriculture (70 %) dans l'agriculture traditionnelle) (voir rapport enquête) et dans le secteur informel (60 %).

4.1.2 L'accès et le contrôle des ressources.

Du fait des discriminations de genre, les femmes n'ont pas accès au même titre que les hommes aux ressources nationales.

4.1.3 Ressources agricoles.

Les meilleures terres sont récupérées par les hommes. Il est plus difficile pour les femmes d'avoir accès à certains intrants tels que les engrais, les semences, les pesticides, les crédits ainsi que les services de vulgarisation agricole.

Les politiques agricoles qui s'adressent aux chefs de famille et non à l'exploitant ou l'exploitante, les excluent de l'accès aux conseils des agents d'encadrement.



Comment résoudre la question de la sécurité alimentaire si on ne prend pas en compte les femmes ? En milieu rural, elles assurent 75 % de la production alimentaire (DSRPI, 2003), et généralement elles n'ont pas un pouvoir de contrôle de leurs propres ressources.

4.1.4 Commerce et crédit.

Dans le secteur du petit commerce, les femmes sont massivement présentées, mais elles ne pas de capitaux suffisants pour développer leurs affaires. Les femmes sont dans une situation moins favorables que les hommes pour l'accès au crédit parce qu'elles n'ont pas les garanties exigées.

Les coûts élevés des transactions, les règles de remboursement, et la pratique de la corruption découragent les femmes. A cela il faut ajouter parfois une contrainte : celle de l'autorisation de l'époux.

Tableau : Implication des hommes et des femmes dans les activités agricoles.

Activités agricoles	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Abattage des arbres	100	0	100
Nettoyage et labour	34	66	100
Semis (plantation)	29	71	100
Transformation	21	79	100
Stockage et conservation	20	80	100
Transport de la récolte	10	90	100
Vente des produits	25	75	100

Source :Pietronella Van Den Oever-Pereira (1985)

(1) République du Zaïre, Ministère de la Condition Féminine, Rapport National sur la Situation de la Femme, 1994

La division du travail dans la culture vivrière : une étude sur six pays d'Afrique francophone, Dakar FAO.

Les rôles conférés aux femmes leur donnent plus de tâches à effectuer. Les tâches confiées aux hommes comme l'abattage des arbres, le nettoyage et le labour des champs exigent beaucoup d'efforts physique, mais elles sont limitées dans le temps.

En plein XXIème siècle, les femmes ont encore recours à des techniques et de outils rudimentaires pour la production, la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires.

4.1.6 L'emploi féminin à Kinshasa.

Tableau : Répartition des effectifs employés par groupe d'activités selon la Nationalité, le sexe et la taille des établissements.

Tailles des établissements Groupes d'activités	a. Ensemble					5 – 49				
	b.				Tempo- raires	Permanents				
			Etrangers	Non ventilés		Nationaux	Etrangers	Non ventilés	Tempo- raires	
	H	F			H					F
- Agriculture vivrière	354	58	-	-	130	301	40	-	-	130
- Agriculture non vivrière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Elevage	180	15	2	576	178	228	15	2	5	178
- Exploitation forestière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Pêche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Extraction des minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres industries extractives	266	-	4	152	20	16	-	-	-	20
- Fabrication des corps gras d'origine végétale ou animale (huileries)	1.446	42	29	-	1.153	-	-	-	-	-
- Travail des grains	153	10	-	-	-	79	1	-	-	-
- Boulangerie et Pâtisserie	3.008	92	55	24	91	1.931	63	29	24	51
- Industrie du sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres industries alimentaires	270	56	6	173	-	91	1	5	75	-
- Fabrication des boissons	3.931	70	121	787	820	41	4	-	-	-
- Industrie du tabac	1.022	53	36	-	45	-	-	-	-	-
- Industrie textile	7.082	154	165	-	287	13	-	-	-	-
- Fabrication d'articles d'habillement à l'exclusion des chaussures	1.733	118	115	623	13	183	45	-	-	13
- Industrie du cuir	-	-	2	85	-	-	-	-	-	-
- Fabrication des chaussures et des articles en cuir	1.622	20	32	-	-	79	4	9	-	-
- Scierie et travail mécanique du bois	850	11	10	-	-	21	-	1	-	-
- Meubles et articles en bois	1.589	17	26	276	115	559	3	6	-	66
- Fabrication d'articles en papier	253	7	9	-	-	42	1	1	-	-
- Imprimerie, édition	1.710	141	22	-	71	621	101	6	-	57
- Fabrication des produits chimiques de base	32	-	-	-	-	32	-	-	-	-
- Fabrication d'autres produits chimiques	1.948	79	70	-	435	467	30	11	-	39
- Raffinerie de pétrole et fabrication de divers dérivés de pétrole	415	29	20	-	64	-	-	-	-	-
- Industrie du caoutchouc	696	20	10	-	38	-	-	-	-	-
- Fabrication d'ouvrages en matières plastiques	414	6	25	417	6	103	1	4	-	4
- Fabrication de ciment, chaux, calaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Industrie du verre	43	1	13	262	28	16	1	2	-	-
- Fabrication des produits minéraux non métalliques non classés ailleurs	1.076	26	17	-	108	302	9	4	-	4
- Métallurgie	1.249	10	12	-	-	18	-	-	-	-
- Fabrication d'ouvrages en métaux à l'exclusion des machines et du matériel	1.651	45	45	620	50	238	5	4	112	4
- Construction des machines à l'exclusion des machines électriques	48	-	-	-	-	48	-	-	-	-
- Fabrication des machines, appareils et fournitures électriques	158	13	6	362	29	9	1	-	-	4
- Construction de matériel de transport	1.453	26	28	213	3	82	4	1	-	10
- Bijouterie et orfèvrerie	72	2	6	-	-	10	-	-	-	-
- Industries manufacturières non classées ailleurs	176	7	5	-	3	126	7	3	-	-
Total	35.000	1.126	891	4.570	3.687	5.656	336	89	216	79

50 – 99							
d. Permanents							
f. Nationaux		Etrangers	Non ventilés	Temporaires	Nationaux		
H	F				H	F	
53	18	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
53	-	-	-	92	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
89	-	-	-	-	-	161	
152	1	4	-	-	-	428	
74	9	-	-	-	-	-	
222	7	6	-	-	40	855	
-	-	-	-	-	-	-	
48	2	-	-	98	-	131	
265	4	11	69	763	-	247	
-	-	-	-	-	-	-	
51	-	2	-	-	-	1.834	
178	29	4	-	-	-	1.372	
-	-	-	-	85	-	-	
-	-	-	-	-	-	519	
65	1	1	-	-	-	764	
423	10	5	81	-	-	607	
54	1	1	-	-	-	157	
423	12	4	-	9	-	666	
-	-	-	-	-	-	-	
55	1	1	-	-	-	878	
-	-	-	-	-	-	415	
-	-	-	-	-	-	116	
102	-	2	65	-	-	209	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	27	
-	-	-	-	-	-	774	
59	1	1	-	-	-	341	
188	3	5	-	-	-	1.201	
-	-	-	-	-	-	-	
149	12	6	-	19	-	-	
155	2	1	-	-	-	363	
42	2	6	-	-	-	-	
50	-	2	-	-	-	-	
2929	115	64	490	831		12.045	
						450	

Tableau : Répartition des effectifs employés par groupe d'activités selon la Nationalité, le sexe et la taille des établissements.

500 et +				
g. Permanents				Temporaires
Nationaux		Etrangers	Non ventilés	
Hommes	Femmes			
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
866	24	4	-	861
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
3.378	60	103	584	32
1.022	53	36	-	15
5.184	40	99	-	30
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
1.024	1	15	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
548	21	26	-	376
-	-	-	-	-
580	9	6	-	28
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
831	-	-	-	-
74	13	7	508	31
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
853	6	17	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
14..360	227	308	1.072	1.403

Kinshasa Source : Recensement des entreprises, Institut National de la Statistique

4.1.7 L'emploi féminin au plan national.

Les femmes qui se trouvent très fortement sous-représentées dans l'ensemble du secteur structuré moderne, tandis que dans le secteur structuré informel, elles ne connaissent pas une représentation significative dans les activités commerciales (petites boutiques, marchés), de restauration et de quelques services.

Dans le secteur moderne (y compris la fonction publique) bon nombre d'emplois généralement féminin (secrétaires, dactylographes) sont encore tenus, en majorité,, par des hommes.

La femme est naturellement appelée à devoir s'absenter de son poste de travail en fin de grossesse, aux accouchements et dans le cas de maladies de ses enfants. Toutefois, aucune statistique sérieuse et digne de foi n'a encore démontré qu'en fin de compte les femmes soient dans l'ensemble, moins assidues au service que les hommes qui ne manquent ni de bonnes raisons, ni de prétextes pour justifier leurs absences au travail.

Quoi qu'il en soit, le recensement des entreprises dont on a déjà relevé certaines données plus haut a dénombré, dans les 2303 entreprises des secteurs primaire et secondaire les effectifs nationaux féminins suivants.

Entreprises Catég. Profession.	Ensemble		P : 5 à 49s		M : 50 à 49s		G : 100 à 499s		TG : 500 et +	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Dir. Cadre	232	3,73	43	4,24	18	3,58	22	1,54	149	4,6
Maîtrise	362	4,83	44	4,57	21	3,45	111	4,45	186	4,86
	Qualif. et très									
qualifiés	1.439	5,63	160	4,38	46	2,30	291	3,69	942	7,84
Semi qualifié	1.013	2,36	145	3,12	104	3,56	237	1,93	527	2,28
	Manœuvre									
Non qualifiés	1.618	1,31	344	2,43	139	1,41	318	0,98	817	1,22
Totaux	4.664	2,27	736	3,01	328	2,06	979	1,73	2.621	2,41

L'on constate qu' à part un cas, sans doute lié à la présence d'une grosse entreprise textile, l'effectif féminin ne compte guère pour plus d'une personne sur vingt salariés et, qu'au niveau des totaux les femmes ne représentent que 1 sur 33, voir 1 sur 40 ou encore 1 sur 58 salariés, avec une moyenne générale de 1 sur 44.

4.1.8 L'emploi féminin dans le secteur public.

Malgré la volonté de rupture affichée par le Gouvernement, les femmes sont toujours sous-représentées dans les institutions stratégiques de prises de décisions tels que, le Gouvernement Central, le Parlement, les administrations locales, les syndicats, les coopératives, les organisations professionnelles, ainsi que les instances de base.

- Au niveau du Gouvernement, on compte 5 femmes ministres sur 35, soit 14,28 % ; sur 23 Vice-ministres, on ne compte qu'une femme, soit 4 % ;
- Sur 11 Gouverneurs, il n'y a aucune femme, soit 0 % ;
- Au niveau de l'Assemblée Nationale, on compte 70 femmes sur 500 membres, soit 14 % ;
- Au niveau du Sénat, on compte 3 femmes sur 120 membres, soit 2,5 % ;
- Dans la magistrature, on compte 160 femmes sur un total de 1.199, soit 13 % ;
- Sur un total de 206 postes de commandement, les femmes n'occupent que 11 postes, 5 % ;
- Au niveau de l'administration, les femmes cadres ne représentent en moyenne que 5 % par rapport aux cadres masculins ; malgré leur qualification et leur expérience professionnelle, la majorité des femmes assument des fonctions subalternes.

Dans l'administration publique, il y a eu un effort de nomination des femmes comme Secrétaires Générales, mais, il est encore insuffisant. Pourtant , il y a des femmes qui exercent les fonctions de Directeurs dans différents ministères depuis plus d'une décennie et qui sont capables de diriger divers Secrétariats Généraux. Le même constat est fait dans les entreprises publiques et dans l' administration territoriale.

Le Guide Biologique des femmes cadres et leaders, réalisé par M.S.A.F & UNICEF en 2002 montre que le taux de représentativité des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décision, estimé à 10 % pour l'ensemble du territoire national, n'est que de 5 % par rapport aux hommes dans la ville de Kinshasa.

Cette faible représentativité des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décisions se justifierait par :

- (i) le faible niveau d'instruction par rapport aux hommes ;
- (ii) la sous-estimation de la femme elle-même à postuler aux postes de pouvoir et de prise de prise de décisions.

L'étude montre que 72 % des femmes cadres ont un niveau de formation universitaire. Mais, malgré leur qualification et leur expérience professionnelle, la majorité de ces cadres, soit 61 %, assument des fonctions subalternes.

Sur le plan du leadership politique, 8 femmes seulement sont fondatrices des partis politiques contre 392 hommes, soit 2 %. Le nombre des femmes responsables d'ONG n'est pas connu, mais elles ne semblent pas très nombreuses.

Tableau : Représentation des femmes aux postes de prise de décision.

Institutions	Effectif global	Femmes		Hommes	
		Effectif	%	Effectif	%
Espace présidentiel	5	0	0	5	100
Ministres	35	5	14	30	86
Vices-ministres	23	01	4	22	96
Gouverneurs	11	0	0	11	100
Vices-gouverneurs	22	11	50	11	50
Commission de suivi	14	0	0	14	100
Assemblée	500	70	14	430	86
Bureau Assemblée Nationale	1	0	0	1	100
Sénat	120	3	2,5	117	97,5
Bureau Sénat	1	0	0	1	100
Institution d'Appui à la Démocratie	5	0	0	5	100
Magistrature	1199	160	13,35	1039	86,55

4.1.9 Indicateurs sexospécifiques de développement humain (ISDH) (1998).

	<u>Espérance de vie</u>	<u>Taux d'alphabétisation%</u>	<u>Taux de scolarisation %</u>	<u>B/H. en PPA \$ US</u>
Femmes	52,7 ans	61,6	30,3	692,1
Hommes	49,6 ans	82,2	44,7	1.218,1

4.1.10 Taux d'alphabétisation par sexe à Kinshasa (%) (1995).

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Kinshasa	3,2	10,8	7,4
R.D.C	17,5	45,9	32,7

4.1.11 Proportion d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école par sexe à Kinshasa en 1995 (%)

	<u>Garçons</u>		<u>Filles</u>		<u>Total</u>	
	<u>6-14 ans</u>	<u>10-14 ans</u>	<u>6-14 ans</u>	<u>10-14 ans</u>	<u>6-14 ans</u>	<u>10-14 ans</u>
Kinshasa	12,7	-	8,0	-	10,3	-
R.D.Congo	25,7	10,1	31,5	17,8	28,6	13,8

4.1.12 L'emploi féminin au plan national (Enquête sur 2.303 entreprises).

	<u>Dir. Cadre</u>	<u>Maîtrise</u>	<u>Qualif. et Très qualif.</u>	<u>Semi-qualif.</u>	<u>Mancœuvre et non qualif.</u>	<u>Total</u>
Femmes	232	362	1.439	1.013	1.618	4.664
%	3,73 %	4,83 %	5,63 %	2,36 %	1,31 %	2,27 %

4.1.13 L'emploi féminin dans le secteur public.

	<u>Présidence</u>	<u>Ministres</u>	<u>V.-minist.</u>	<u>Gouverneurs</u>	<u>V.-gouvern.</u>	<u>Commission de suivi</u>	<u>Assemblée nationale</u>	<u>Bur. Ass. Nationale</u>	<u>Sénat</u>	<u>Bur. Sén. appui à la démocr.</u>	<u>Institution à la démocr.</u>	<u>Magistrat</u>
Tot.	5	35	23	11	22	14	500	1	120	1	5	1199
Hom.	5	30	22	11	11	14	430	1	117	1	5	1039
Fem.	0	5	1	0	11	0	70	0	3	0	0	160
%	0	14	4	0	50	0	14	0	2,5	0	0	13,35

4.1.14 Implication des hommes et des femmes dans les activités agricoles.

<u>Activités agricoles</u>	<u>Hommes (%)</u>	<u>Femmes (%)</u>	<u>Total (%)</u>
Abattage des arbres	100	0	100
Nettoyage et labour	34	66	100
Semis (plantation)	29	71	100
Transformation	21	79	100
Stockage et conservation	20	80	100
Transport de la récolte	10	90	100
Vente des produits	25	75	100

Rapport Piétronella Van den Oever-Pereira (1985)

4.1.15 Répartition de la proportion des cas de Sida par tranches d'âge et par sexe (2000).

	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
Hommes	6 %	2,0 %	2 %	2 %	9 %	10,5 %	7,5 %	2,1 %	1,5 %
Femmes	8,5 %	3,5 %	3,0 %	4 %	15 %	12 %	6 %	1,5 %	2 %

4.1.16 Problèmes spécifiques aux zones de conflits.

- Les conflits armés (1998-2004) : 4.700.000 morts et des millions de victimes avec un nombre massif de réfugiés et de personnes déplacées.
- Les femmes et les enfants forment 75 % des personnes déplacées.
- Les femmes ont la charge des enfants et des personnes âgées lorsque les hommes sont au combat, détenus ou décédés.
- Dans les conflits armés, elles souffrent de mauvaises conditions d'habitat, de déplacements, elles sont victimes de viols, de harcèlements, d'intimidations, de grossesses non désirées, d'infections par le VIH/Sida.

4.2 Les contraintes juridiques.

4.2.1 L'acte constitutionnel de la transition.

- L'ensemble des articles de l'acte constitutionnel de la transition sont en conformité avec le texte de la **Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDF)**.
- Par contre, l'application de ce texte est entachée de **lourdeurs sociologiques et politiques**.

4.2.2 La loi sur la nationalité.

La femme congolaise épouse d'un étranger ou la congolaise dont le mari acquiert une nationalité étrangère, perd sa qualité de congolaise.

4.2.3 Le code de la famille : la capacité juridique.

Alors qu'à 18 ans, la fille (ou le garçon) devient capable, sa mère est frappée d'incapacité et doit obtenir l'autorisation de son mari pour tous les actes juridiques qu'elle pose.

4.3 Les stratégies d'intégration de Genre.

Les stratégies d'intégration de Genre correspondent à des objectifs à la fois thématiques et transversants.

4.3.1 Droits fondamentaux et violences faites aux femmes.

Pour combler le déficit de culture démocratique et égalitaire, l'absence de la volonté politique des autorités et la sous-information des populations, facteurs qui sont à la base de la discrimination et des violences faites à la femme, des stratégies à proposer consistent à :

- réviser les dispositions discriminatoires à l'égard de la femme et les faire adopter par le Parlement de Transition.
- vulgariser les textes légaux favorisant l'égalité et l'équité relative aux lois sur la succession, sur le mariage.

4.3.2 Violences faites à la femme.

- Mener des enquêtes et des études sur les violences faites à la femme sur l'ensemble du territoire national et établir des stratégies en matière de violences faites à la femme.
- Adopter des lois pour sanctionner les auteurs de violences.
- Mener des plaidoyers auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour élever le viol au niveau de « crime contre l'humanité ».
- Créer des structures de prise en charge médico-sanitaires et psysho-sociales en faveur des victimes (hôpitaux spécialisés dans les cas médico-chirurgicaux post-viol).
- Créer des centres d'accueil pour femmes violentées.

4.3.3 Gouvernance, prise de décision et leadership.

- Prendre des mesures réglementaires pour la répartition équitable des postes.
- Renforcer les capacités des femmes par la formation au leadership.
- Encourager les femmes à postuler aux postes de prise de décision, en créant un fonds de soutien aux femmes en politique ou candidates aux élections, en renforçant leurs capacités en communication et en négociation.
- Sensibiliser les hommes, les femmes et les décideurs sur le Genre comme enjeu de développement.

4.3.4 Economie, pauvreté, accès aux services de base.

- Créer des institutions de micro-finances appropriées aux secteurs dans les quels se trouvent les femmes.
- Créer un site Web et des services de commerce électronique pour faciliter les échanges et l'accès à l'informatisation sur les opportunités économiques et des services d'appui conseil.
- Vulgariser et appuyer l'acquisition de technologies appropriées afin d'alléger les tâches des femmes.
- Mener un plaidoyer pour la mise en place de programme d'habitats sociaux intégrant la dimension Genre.
- Produire des analyses macro-sociales et macro-économiques par des études et des enquêtes.
- Créer des infrastructures de stockage et de conservation des produits vivriers mises en œuvre par les femmes et améliorer les moyens d'évacuation.

4.3.5 Education et formation.

- Améliorer la carte scolaire pour rapprocher l'école des usagers.
- Eliminer les stéréotypes sexistes dans les manuels et attitudes des enseignements.
- Proposer des lois sanctionnant le harcèlement sexuel.
- Prendre des mesures en faveur des filles-mères en vue de la poursuite de leurs études.
- Adopter des mesures incitatives pour encourager les filles à s'inscrire dans les filières techniques et scientifiques (bourses).

4.3.6 L'environnement.

- Organiser les femmes et les hommes au recyclage des ordures
- Documenter l'expertise féminine dans la gestion ressources naturelles.

4.4 Le cadre institutionnel de Genre.

- Le Ministère de la Condition Féminine et Famille souffre d'un important manque de ressources pour mener à bien ses missions. Sa part au budget de l'Etat en 2003 s'élève à peine à 0,042 % (389.377 \$ US).
- Le Conseil National de la Femme et les Conseils Provinciaux :

Le C.N.F, un organe consultatif auprès du Gouvernement, est composé de 65 délégués des Ministères Techniques traitant des questions des femmes et des jeunes filles, des Organisations Non Gouvernementales, des Associations Féminines et Associations Confessionnelle oeuvrant pour la promotion de la femme.

- Le Secteur privé.
- Les organisations de la société civile (OSC).
Il existe 278 ONG impliquées dans les actions de promotion de la femme.
- Les partenaires au développement.

4.5 Renforcement des capacités et formation du Genre.

- 25 cadres municipaux de la ville de Kinshasa ont été formés en Genre. Cette formation se poursuit en provinces.
- La tâche majeure est de constituer des données désagrégées par Genre.
- Les secteurs prioritaires de développement des capacités sont : l'éducation, l'environnement (assainissement), la prise de décisions.

4.6 Caractérologie de la pauvreté féminine

4.6.1 Déterminants de la pauvreté féminine urbaine et ses manifestations.

Catégories	Déterminants	Manifestations
Femmes rurales urbanisées par alliance	-Manque de connaissances techniques - Absence de moyens matériels et financiers pour se lancer dans des affaires de tailles satisfaisantes	- Faible accès aux services sociaux de base - Faible éducation des enfants qui ont une forte probabilité de devenir délinquant - Compromission de l'avenir des jeunes
Femmes seules	Abandon du conjoint	Les enfants sont aussi abandonnés à eux-mêmes
Epouses des pauvres	- Pauvreté des époux - Abandon par les époux de leurs responsabilités	- Les femmes se livrent à des activités à rentabilité parfois négative - Les affaires qu'elles montent tombent fréquemment parce qu'elles sont obligées de manger leur capital pour faire vivre enfant et mari - Les enfants sont abandonnés à eux-mêmes ; leur niveau de formation est hypothéqué par la situation précaire de leurs parents et en particulier la mère à qui est délaissée cette charge - Forte probabilité de donner une progéniture pauvre
Filles-mères (mères célibataires)	Grossesses non désirées	- Diminution psychologique - Forte probabilité de reproduire la même situation chez leurs filles
Femmes handicapées	Leur handicap est contraint de taille ; il s'ajoute à des causes diverses auxquelles sont confrontées d'autres catégories	Développement de la délinquance chez les enfants ; analphabétisme chez des enfants qui sont obligés d'accompagner les parents pour mendier
Ménagères sans emplois	- Analphabètes - Absence des connaissances techniques - Bas niveau de revenu des maris	- Exposition à la prostitution et aux vices - Faible niveau de scolarisation des enfants - Education discriminée des enfants
Diplômées	-	- Exposition à ;la prostitution et autres vices

sans emplois		- Perte de l'investissement - non valorisation des connaissances acquises
Prostituées	- Misère - Besoin de survie - Cupidité - Déception amoureuse - Tradition - Divorce - Abandon par le conjoint - Infidélité conjugale	

4.6.2 Catégorisation socio-économique des femmes pauvres urbaines

Catégories	Démographiques	Economiques	Sociales
Femmes rurales urbanisées par alliance	Taille de la famille élevée (enfants et parents venus accompagnés leur fille en ville)	- Se retrouvent en général dans des petits métiers - Agricultures pratiquées dans les bas fonds, marécages, lopin de terre mis à disposition par le propriétaire - Vente au détail à très petite échelle des produits agricoles - Revenus saisonniers - Charge de l'alimentation du ménage, des besoins des enfants et de leurs familles - Propriété limitée aux ustensiles de cuisine	- Faible accès aux soins de santé - Le bas niveau d'éducation ; très souvent analphabète - Logement précaire - Equipement ménager de type rural - Utilisation de l'eau des sources aménagées dans les quartiers ou achat de l'eau chez les voisins possédant des conduites d'eau - Utilisation des lampes tempête - Habitat dans des endroits fortement insalubres et enclavés
Femmes seules	- Charges familiales élevées - Parfois nombreux enfants - Responsables des cadets et collatéraux	- Exerçant dans le petit commerce et autres métiers (coiffure, couture, cabine téléphonique...) - Source de revenus changeant due à une gestion non rigoureuse de l'activité économique - Revenu faible et aléatoire - Dépenses orientées vers la satisfaction des besoins de sa maisonnée et même des parents - Patrimoine très limité	- Niveau d'éducation variable - Ne possède pas les connaissances techniques et managériales pour gérer les activités dans lesquelles elles se retrouvent
Epouses des pauvres	Nombreux enfants à charges (environ 8)	Généralement vendeuses en bordure de route	- Faible accès aux soins de santé - Bas niveau d'éducation - Logements précaires - Equipements ménagers

			- Généralement absence d'eau et d'électricité
Mères célibataires/ filles mères	- Frange importante dans la tranche des adolescents - Lourdes charges familiales - Age variant du début de la puberté à 50 ans - Tranche importante de la population urbaine	Occupation : prostitution, voie de salut dans la grande majorité des cas ; toute fois reconversion observée dans le petit commerce, la coiffure, la couture, le domestique	- Abandon et humiliation par la famille - Niveau d'éducation : bien avant la fin du second cycle - Se retrouve par la suite dans les situations de formation professionnelle dans le tas
Femmes handicapées	Possèdent dans certains cas de nombreux enfants auxquels elles sont incapables de donner la moindre éducation	- Très souvent sans emploi - Obligés de mendier aux bords de la route, accompagnées par des parents lorsque les enfants sont en bas âges	- Illettrées dans la plupart des cas - Faible accès aux soins de santé
Ménagères sans emplois	Nombreux enfants	- Sans emploi extérieur ; donc sans revenu - Parfois obligées de prostituer discrètement pour survivre et faire vivre la famille - Contribuer à l'augmentation du taux de chômage urbain	- Reviennent en général du village et suivent leur maris venus s'installer les premiers - Déperditions scolaires élevées,, niveau d'étude très bas - Généralement illettrées - Ménages précaires - Habitat spontané - Vivent dans des quartiers périphériques
Diplômées sans emploi	- Jeunes dans les tranches d'âges de 2à à 35 ans - Peu d'enfants, plus responsables	-Se prostituent de plus en plus ou sont des maîtresses des hommes mariés pour avoir de quoi survivre	Bon niveau d'éducation, habitent chez des parents
Prostituées	Age variant de 12 à 50 ans	- Occupation : prostitution de luxe ou de survie - Conditions de travail très risquées, sans sécurité - Rentabilité de la profession assez faible ; fluctuant au gré de la conjoncture économique et de la sensibilité au MST/SIDA - Revenus faibles et irréguliers	Absence de logement propre, vivant chez des copines, difficilement tolérées chez les parents - Niveau d'éducation variable : du primaire au supérieur ; déperditions scolaires

4.6.3 Proportion de stratégie de réduction de la pauvreté féminine

Catégories	Stratégies
Femmes rurales urbanisées par alliance	<ul style="list-style-type: none"> - Création des centres de formation professionnelles accélérées (petits métiers) - Développement des systèmes de crédit appropriés - Accès à la formation/Information sur les opportunités d'emploi - Promotion des équipements améliorés pour la réduction de la pénibilité du travail
Femmes seules	Développement des programmes de crédit pour la promotion des micro-entreprises (ONG,Etat, Bailleurs)
Epouses des pauvres	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des programmes de crédit pour le développement des micro-entreprises (ONG, Etat, Bailleurs) - Développement des centres de formation professionnels (petits métiers) - Soutien à la mise en place des micro-projets dans le domaine des petits métiers, formation en gestion pour assurer la pérennité des affaires
Filles mères/mères célibataires	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les maisons des femmes - Développement des centres d'apprentissage - Appui à l'insertion dans le circuit économique
Femmes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Création des centres d'accueil des handicapés - Aide par l'Etat aux femmes handicapées
Ménagères sans emploi	Développement des programmes de crédit pour la promotion des micro-entreprises
Diplômées sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'insertion - Sensibilisation à l'auto-emploi - Développement des programmes d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin (ONG,Etat,Bailleurs de fonds)
Prostituées	Appui à l'insertion dans le circuit économique

V. L'ENVIRONNEMENT.



5.1 Statistiques.

- La pollution de la ville de Kinshasa est causée principalement par l'insuffisance de l'assainissement pluvial, des eaux usées, des eaux usées excrétales, secondairement par les pollutions industrielles et les automobiles.
- La plupart des stations d'épuration sont hors services.
- 27 % de la population utilisent des toilettes non hygiéniques.
- 66 % de la population évacuent des eaux usées par des modes non hygiéniques.
- 34,4 % de la population évacuent les ordures ménagères par des moyens non hygiéniques (voie publique, cours d'eau, dépotoir sauvage).
- Le paludisme, conséquence de l'insalubrité, occasionne 150 cas de décès par an, et constitue la première cause de la mortalité en R.D.Congo. Les maladies diarrhéiques et les parasites intestinaux, dus au manque d'hygiène alimentaire représentent 30 à 45 % de la morbidité et l'une des causes de la mortalité parmi les enfants de 0 à 5 ans.

5.2 Le cadre légal.

- Les grandes lignes de la politique environnementale sont esquissées dans l'ordonnance n°75-231 du 28 juillet 1975, créant le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Concernant la composante « Protection de la Nature », il n'existe pas une politique clairement définie.

- Plusieurs services sont sensés s'occuper de la composante « Protection de l'environnement » : le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNCEA), le Programme National d'Assainissement (PNA), l'Office de Voirie et Drainage (OVD), le Projet de Santé Rural (SANRU), le Service National d'Hydraulique Rural (SNHR).
- Quant à la composante « Conservation de la Nature », elle bénéficie d'attention particulière tant au niveau national qu'international, probablement à cause du rôle prépondérant que jouent d'une part, les écosystèmes forestiers dans la préservation de la biodiversité, et d'autre part, l'exploitation du bois.

5.3 Les obstacles à la mise en application des stratégies prévues dans le Plan d'Action National relatives à l'assainissement du milieu, en particulier dans les zones à risques.

- Exiguité des ressources provinciales, orientées vers les investissements d'infrastructures de base (routes, équipement industriel, gestion macro-économique).
- Coût élevé de l'opération d'assainissement
- Manque de volonté politique de l'autorité locale.
- Initiatives timides concertées Pouvoirs provinciaux Privés pour le financement des travaux d'assainissement.

5.4 Renforcement des capacités des pouvoirs locaux en matière d'assainissement du milieu.

- La mobilisation des ressources financières et humaine par la composante « Conservation de la Nature » (parcs...) n'est pas en rapport avec l'attention portée sur la composante « Protection de la Nature » (assainissement).
- Au regard de la faible capacité de gestion des déchets de l'unique organe commis à cet effet, le PNA, une décentralisation assortie de la privatisation du secteur s'impose, vu l'ampleur de la production des déchets (5000 m³/jour de déchets produits à Kinshasa contre une capacité de 650 m³/jour de PNA).

Il y a eu lieu de proposer :

- Une meilleure **coordination** de lutte contre l'habitat insalubre.
- La réhabilitation de l'Institut d'Enseignement Médical (à caractère public) et la **création d'autres centres publics et privés de formation en assainissement** sont une priorité pour la ville de Kinshasa.
- Une Campagne de sensibilisation et d'éducation populaire au niveau des quartiers en matière d'hygiène et d'assainissement du milieu.

ANNEXE : PLAN D'ACTION PRIORITAIRE DU PROFIL REGIONAL DU SECTEUR URBAIN.

INTRODUCTION.

Le Plan d'Action de la ville de Kinshasa a été élaboré selon une démarche participative et consultative des acteurs locaux impliqués dans la lutte contre la pauvreté. Cette «consultation» a été l'occasion d'échanges entre les représentants des services administratifs de la ville, la Société Civile (les Eglises, la Fédération des Artisans, PME, l'Université), la Police, les ONG, mais aussi avec le Projet d'Appui du Programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise (PNPFC).

Le diagnostic a permis de souligner le besoin d'un renforcement des capacités de tous les acteurs. L'objectif visé est de coordonner et d'intégrer l'action municipale pour soutenir les initiatives sectorielles émanant des porteurs de projets.

Le Plan est structuré en fonction des cinq objectifs du Profil Régionale du Secteur Urbain :

- l'accès aux services urbains, le foncier et le logement ;
- l'accroissement des revenus ;
- les services sociaux de base, la protection et l'intégration des groupes vulnérables ;
- l'environnement ;
- le genre.

Bien que cette présentation est sectorielle, ces actions doivent toutes s'inscrire dans une stratégie de développement intégré de la ville.

CHAPITRE 1 : BIDONVILLES, ACCES AU LOGEMENT ET AUX SERVICES URBAINS DE BASE.

L'assainissement pluvial, l'assainissement des eaux usées, l'assainissement des eaux usées excréta sont un problème majeur, à l'origine des inondations (pour le premier cas), de maladies telles que le choléra, les dysenteries (pour le second cas). L'on estime à 88 % les cas de morbidités dues aux conditions sanitaires à Kinshasa. L'on constate en effet que les systèmes d'évacuation des eaux usées sont touchés et la plupart des stations d'épuration mises en place lors de l'élaboration des réseaux sont hors service, provoquant la remontée des effluents qui finissent par ressortir par les regards de visite.

1.1 Accès au foncier et à l'habitat.

Objectif général.

Améliorer l'accès des groupes démunis de la ville de Kinshasa à la terre et aux services urbains de base.

Objectif prioritaire.

Améliorer le système foncier local et favoriser l'accès des populations pauvres à des parcelles viables.

Action 1 : Etude de faisabilité pour la réalisation de lotissements sociaux.

- procéder à une étude de faisabilité en vue viabiliser des lotissements avec les parcelles sommairement équipées à destination des habitants pauvres ;
- choisir et délimiter des sites ;
- préciser le statut juridique des parcelles ;
- études d'aménagement (Plan des routes, découpage parcellaire, établissement du rapport justificatif, du règlement et du cahier des charges) ;
- ouvrir des voies, borner des parcelles ;
- réaliser des réseaux.
- Localisation :
 - Kinkole : site Mpieme Sud-Est ;
 - Construction des abris minimums ;
 - Appui technique et financier du Bureau d'Assistance à l'Auto construction
- Coût estimé : **3.469.134, 00 \$ US.**
- Appui financier potentiel : PNUD, ONU-Habitat.

Action 2 : valorisation et protection des zones marécageuses.

- Cette action vise à absorber l'habitat insalubre qui s'installe autour des marécages, tout en préservant le lit majeur de ces cours d'eau. Ces zones seront plantées d'arbres ;
- Localisation : Cités des pêcheurs ;
- Coût estimé : **3.220.700 \$ U.S** ;
- Appui financier potentiel : UNICEF.

1.2 Accès à l'eau potable et à l'électricité.

Action 3 : Aménagement des points d'eau potable dans les quartiers démunis.

- Réalisation des études d'aménagement et réalisation des travaux d'aménagement et création des comités de gestion des points d'eau dans les quartiers démunis de la ville de Kinshasa ;
- Localisation : CECOMAF, Ndjili, Lemba Ibwa ;
- Coût estimé : **1.450.000,00 \$ U.S** ;
- Appuis financiers potentiels : Union Européenne, Service National d'Hydraulique rural (S.N.H.R), FBI) ;

Action 4 : Extension du réseau SNEL dans les quartiers non desservis.

- Localisation : Camp Luka, Mikonga, Kimbwala, Malueka, Mpasa ;
- Coût estimé : **1.450.000,00 \$ U.S** ;
- Appui financier potentiel : PMTR, Ville.

Action 5 : Réhabilitation de l'éclairage public existant.

- Localisation : Boulevard du 30 juin, Route de Matadi, By Pass, Boulevard Lumumba, Boulevard Sendwe, Place de Nation, Avenue Kasa-Vubu, Avenue Poids Lourds, Avenue Victoire, Avenue Colonel Ebeya, Avenue du Commerce, Avenue Tombal baye.
- Coût estimé : **3.000.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : PMPTR, Ville.

Action 6 : Curage des rivières. (Hygiène, salubrité publique)

- Localisation : Rivière Kalamu, Rivière Matete, Rivière Ndjili, Rivière Ngimi, Rivière Lubudi, Rivière Bitshakutshaku, Rivière Gombe, Rivière Makelele, Rivière Basoko, Rivière Funa, Rivière Nsanga, Rivière Yasa, Rivière Twenge, Rivière Mokali, Rivière Tshangu, Rivière Lukunga.
- Le problème de l'enclavement de certains quartiers de la ville ;
- Coût estimé : **3.200.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : PMPTR.

CHAPITRE 2 : GOUVERNANCE. (LES SERVICES SOCIAUX DE BASE, L'INTEGRATION SOCIALE, LA PROTECTION DES GROUPES VULNERABLES ET LA SECURITE).

La dégradation de l'économie de la République Démocratique du Congo depuis 4 décennies ont réduit la capacité d'intervention de l'Etat et des collectivités locales.

A la suite de la rupture de la coopération internationale au début des années 1990, la situation macro-économique de la RDCongo s'est rapidement détériorée tout au long de la décennie, jusqu'à devenir catastrophique à l'issue du récent conflit. Sur le plan de la croissance, la détérioration de la croissance économique a entraîné la contraction continue du PIB tout au long des années 1990, qui est passé de 167 \$ US par habitant en 1992 à 96 \$ US par habitant en 2002 (il était de l'ordre de 377 en 1956).

Cette situation a entraîné une baisse de scolarisation de base, un recul du niveau de santé des populations, des difficultés institutionnelles graves des couches sociales vulnérables, une inadéquation du couple formation-emploi. Le chômage des jeunes a rendu les problèmes de sécurité importants. Les conséquences de cette situation portent essentiellement sur la recrudescence de la délinquance juvénile et l'insécurité.

Objectif général.

Les actions retenues visent à renforcer les capacités institutionnelles de la ville, par l'amélioration de l'organisation du dispositif de fonctionnement et des mécanismes de gestion financière, afin d'accroître sa capacité à intervenir dans les secteurs urbains de base et les secteurs sociaux (éducation, santé, protection des catégories vulnérables

2.1 Nutrition, santé.

Action 7 : Renforcer les capacités des ONG de santé.

- Fournir un appui technique par la formation du personnel et le matériel d'intervention pour la sensibilisation en vue de faciliter l'action sur le terrain du personnel médico-sanitaire ;
- Coût estimé : **650.000,00 \$ US** ;
- Appuis financiers potentiels : OMS, PPTR, coopération française.

2.2 Education et formation.

Action 8 : Réhabilitation, équipement des écoles.

- La plupart des écoles de la ville se trouvent dans des conditions sanitaires déplorables : sans eau, sans latrines ; en plus elles manquent un minimum d'équipement scolaires : bancs, tableaux, fournitures scolaires...
- Localisation : Athénée de Ngiri-Ngiri, Institut de la Gombe, Athénée de Lemba, Institut Kinzwana ;

- Coût estimé :
- Athénée de Ngiri-Ngiri : 3.229.711,00 \$ US ;
- Institut de la Gombe : 964.366,00 \$ US ;
- Athénée de Lemba : 648.359,00 \$ US ;
- Institut de Kinzwana : 434.943,00 \$ US ;
- Etudes, supervision : 352.720,00 \$ US ;
- Total : 6.228.720,00 \$ US.**
- Appuis financiers potentiels : PPTE, UNICEF.

2.3 Renforcement des capacités institutionnelles.

Action 9 : Renforcement institutionnel de la Mairie.

- Diagnostic/analyse institutionnelle d la Mairie ;
- Création d'un service chargé des activités économiques ;
- Formation de l'équipe d la Mairie en gestion urbaine ;
- Recyclage, formation et participation des Agents aux divers séminaires ;
- Coût estimé : **35.000,00 \$ US.**

2.4 Recouvrement des taxes.

Action 10 : Organisation du recouvrement, contrôle des impôts et contrôle du respect de la réglementation en matière sanitaire et d'hygiène.

- Identification des Agents d'impôts, d'hygiène et autres types de contrôle ;
- Coordination des opérations de contrôle de différents services d'hygiène (ville, PNA, communautés urbaines, ONG,...) ;
- Mise en place d'un système souple de paiement des taxes qui tiennent compte des réalités du secteur informel ;
- Formation, éducation de petits promoteurs économiques sur la fiscalité et autres réglementations en vigueur ;
- Eviter au maximum les scellés, mettre fin à la saisie des marchandises des petits promoteurs économiques pour privilégier d'autres mesures de coercition.

2.5 Protection des personnes vulnérables.

Action 11 : Renforcer les complexes ateliers existants et construction de nouveaux ateliers dans de nouvelles filières de métiers.

- Le renforcement en équipement de complexes d'ateliers, en vue de la réinsertion socio-économique par la cordonnerie, la vannerie, la couture et la peinture sur tissus.
- Coût estimé : **1.000.000,00 \$ US** ;
- Appuis financiers : Ministère des Affaires Sociales, UNICEF.

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.

Les couches pauvres de la ville de Kinshasa exercent principalement dans l'agriculture et le secteur informel. Ces deux secteurs recèlent un potentiel économique important, de part l'éventail des branches d'activités qu'ils recouvrent, des emplois qu'ils offrent, le poids de la contribution dans le PIB (32 % en 1993) et le volume d'affaires qu'ils brassent (80 %). Cependant, les opérateurs du secteur artisanal et informel souffrent du fait de leur exclusion du crédit bancaire et se plaignent des tracasseries qu'ils subissent de la part des administrations (Fisc, Commune, Police...).

Objectif général.

Sécuriser et améliorer les revenus des acteurs du secteurs informels et mettre à leur disposition des mécanismes adaptés d'octroi de crédit.

3.1 Le commerce et les activités informelles.

Action 12 : Réhabilitation du marché central et construction des marchés municipaux.

- Le marché central est aujourd'hui engorgé ; les infrastructures sont vétustes. Il n'est pas équipé en eau, électricité, latrines. Le projet vise à réhabiliter et viabiliser le site actuel.
- Coût estimé : **15.000.000,00 \$US** ;
- Appuis financiers potentiels : PMPTR.

Action 13 : Réhabilitation de l'abattoir municipal de Kinshasa.

- L'abattoir municipal de Kinshasa se situe aujourd'hui en plein quartier habité de Masina. Il dégage des odeurs nauséabondes. Cette zone constitue une menace pour la santé.
- Coût estimé : **250.000,00 \$ US**.

3.2 Agriculture périurbaine, pêche, élevage.

Action 14 : Mettre en place une structure d'encadrement de la zone périurbaine.

- L'agriculture périurbaine est le principal refuge des pauvres. Les producteurs y utilisent des méthodes culturelles traditionnelles qui ne favorisent pas l'augmentation des rendements et par conséquent l'amélioration du niveau de revenu. Le projet vise à doter les agriculteurs de la zone d'un encadrement de proximité.
- Coût estimé : **50.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : Ministère du Développement Rural.

Action 15 : Mettre à la disposition des agriculteurs des mécanismes de financement adaptés.

- La disparition de la Banque de Crédit agricole a laissé un vide dans le mécanisme de financement du secteur agricole, encore que les conditions de garanties de cette institution n'était pas à la portée des agriculteurs informels ;
- Aussi convient il d'ouvrir un guichet crédit agricole destiné au secteur informel dans une coopérative qui réponde aux besoins de cette catégorie.
- Coût estimé : **150.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : Agence de coopération au développement française.

Action 16 : Organisation des producteurs en filière.

- La production agricole se fait sur de petites surfaces. De ce fait, la production est éparpillée et ne peut répondre à de grandes demandes de grossistes, des internats, des prisons... D'où la nécessité d'organiser les producteurs pour consolider l'offre de produits.
- Coût estimé : **60.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : Ministère du Développement Rural.

Action 17 : Promotion de la transformation du manioc.

- Le manioc est un produit hautement périssable à son état frais. La demande locale et sous-régionale en cossettes est pourtant très forte. Aujourd'hui, la transformation du manioc se fait d'une façon traditionnelle dans les aux de rivière, ce qui ne garantit pas la qualité des produits. Seule l'utilisation des machines et séchoirs permettra de produire des cossettes en quantité et de bonne qualité.
- Coût estimé : **250.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : Ministère de l'Agriculture.

Action 18 : Organisation et encadrement des éleveurs.

- Les éleveurs (de porcs, chèvres, poulets) sont confrontés des problèmes d'approvisionnement en produits vétérinaires et à la mévente des produits finis, le projet vise à organiser les éleveurs de manière à organiser la commercialisation locale et extérieure des produits, à garantir l'approvisionnement en aliments, en produits vétérinaires et en matériel.
- Coût estimé : **250.000,00 \$ US** ;
- Appui financiers potentiels : PNUD, COOPEC, ACDI.

Action 19 : Encadrement des pisciculteurs.

- Ce secteur, porteur, est à l'abandon. Au point que la R.D.Congo est devenu importateur des poissons à grande échelle. Il s'agit de relancer la production par un encadrement des pisciculteurs.
- Coût estimé : **250.000,00 \$ US** ;
- Appui financier potentiel : PNUD.

CHAPITRE 4 : LE GENRE.

Le rôle important que joue la femme dans la société n'est pas reflété dans les rapports des forces sociales.

Malgré son poids démographique, sa présence massive dans le secteur informel et dans l'agriculture, sa fonction dans le secteur environnement, en tant que pourvoyeuse de l'eau potable, du bois de chauffage, des produits vivriers, des soins de santé familiale, sa fonction éducatrice, la femme est l'objet de pesanteurs sociologiques, qui privent la société de la contribution de la moitié de sa population.

Les législateurs elles-mêmes souffrent de ces pesanteurs à l'égard de la femme, la laissant sans protection juridique au point de vue de l'emploi, des droits civiques et économiques, de la santé, de l'éducation, des violences sexuelles.

Objectif général.

L'objectif de l'approche Genre vise à favoriser l'implantation des femmes et des hommes à toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie sociale, en vertu des principes édictés par les Nations-Unies, « (i) d'universalité de droit à la vie, qui indique que les êtres naissent avec un certain potentiel, et que le développement a pour objet de créer un environnement dans lequel chaque individu pourra accroître ses capacités et élargir les possibilités qui s'offrent à lui ; (ii) de durabilité, qui impose de partager équitablement les possibilités du développement à l'intérieur des générations actuelles et entre celles-ci et les générations futures ».

Action 20 : Adopter des lois pour sanctionner les auteurs des violences.

Action 21 : Vulgariser et appuyer l'acquisition des technologies appropriées afin d'alléger les tâches des femmes.

Action 22 : Créer des structures de prise en charge médico-sanitaire et psycho-sociale en faveur des victimes : clinique juridique, centres de dépistage du VIH/SIDA, hôpitaux modernes de référence, spécialisés dans les cas médico-chirurgicaux post-viol.

Appui financier potentiel: PNUD, Banque Mondiale, U.E, Coopération bilatérale, ONG Internationales.

CHAPITRE 5: L'ENVIRONNEMENT.

L'insalubrité dans laquelle vivent les populations de Kinshasa a atteint des proportions catastrophiques. Cette situation découle d'une mauvaise gestion des écosystèmes dans la ville et de l'incapacité des pouvoirs publics à contrôler l'exode rural, la croissance démographique et de développer des programmes cohérents en matière d'environnement. L'insalubrité dans la ville de Kinshasa est liée à la promiscuité, aux mauvaises conditions de logement, à l'inexistence des moyens d'assainissement et de traitement des déchets, au manque d'approvisionnement en eau potable pour certains quartiers, à la prolifération des vecteurs de maladies, à l'insalubrité alimentaire, à la pollution de l'eau et de l'air et surtout aux habitations exiguës dans les quartiers périphériques à un niveau de vie très bas.

Objectifs.

- mettre en place un système d'évacuation systématique des immondices ;
- mobiliser la population pour un environnement sain.

Action 23 : Protection de l'environnement.

➤ Coût estimé :

- | | |
|--|--------------|
| - Fermeture des décharges anarchiques, création et aménagement des décharges de transit et des décharges principales | : 1.200.000 |
| - Réhabilitation des incinérateurs pour des déchets spéciaux (hôpitaux) en tenant compte des normes écologiques | : 2.500.000 |
| - Construction des latrines publiques | : 600.000 |
| - Lutte contre les mouches tsé-tsé, les moustiques, les rougeurs et les zoonoses | : 7.500.000. |
| - Curage des rivières et collecteurs principaux et secondaires | : 3.200.000 |
| - Respect des normes dans l'implantation des cimetières et leur protection | : 150.000 |
| | ----- |

Total : 15.150.000

- #### ➤ Appui financier potentiel : Ville (volet assainissement).

PERSONNES RENCONTREES POUR L'INTERVIEW.

A. Autorités urbaines.

1. Division Urbaine du Plan (1) : Mr. Komba
2. Division Urbaine des Finances (1) : Mr. Kiangala
3. Division Urbaine du Budget (1) : Mr. Mwimba
4. Institut Nationale des Arts (1) : Prof. Ndundu
5. Inspectin Provinciale de Kinshasa/Police Nationale (1) : Mr. Tsetse
6. Affaires Foncières (4) : Mr. Médard Lokengo, Mr. Emery Nzuzi Mayele, Mme. Julie Mokongo, Mr. Gracien Sikugani
7. Projet d'Appui du Programme National pour la Promotion de la Femme (PNPF) : Mme. Bolie.

B. Société Civile.

8. Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises (1) : Mr. Mulamba.
9. Alliance Nouvelle avec Christ dans le Monde (1) : Mr. G. Kayikolongo Zali
10. Association pour le Développement Communautaire Agro-Pastoral et de Panification-ONG (1) : Mrs. Muna et Khonde

BIBLIOGRAPHIE.

1. Les Enquêtes Nationales sur l'Habitat et le Profil Socio-Economique des ménages en milieu urbain (ENHAPSE RDC, 1999) PNU/CNUEH-Habitat.
2. Plan d'Action National pour l'Habitat en RDC (PANH), 2001.
3. Plan d'Action National pour l'Habitat, Volume 3-Dossiers villes-2001.
4. Les Actes du Séminaire National de Concertation sur le Plan d'Action National pour l'Habitat en RDC-2000.
5. Etude Diagnostic pour le Renforcement des Capacités Institutionnelles et des Ressources Humaines-Aliou Samba DIALLO et Daouda BOP.
6. Plan Triennal 1998-2000 de développement de la ville de Kinshasa.
7. Plan d'Action à court et moyen terme pour la province ville de Kinshasa-Dr. Nku IMBIE-2002.
8. Résultats statistiques (1979), Recensement des entreprises 1980-Institut Nationale de la Statistique.
9. Secteur artisanal et comptabilité nationale au Zaïre-Résultat d'une enquête sur le secteur informel de la productivité et des services-Institut Nationale de la Statistique 1991.
10. Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMTPR)-Ministère du Plan-mai 2004.
11. Zaïre, Orientation stratégique pour la reconstruction économique-Banque Mondiale-1994.
12. Loi n°004/2002 du 21 février 2002, portant code des investissements-Journal Officiel de la RDC n° du 15 mars 2002.
13. Projet d'une nouvelle société zaïroise-Mukoko SAMBA, 1994.
14. Rapport National sur le développement humain 2000-Gouvernance pour le développement humain en RDC-PNUD.
15. Rapport National pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement(Rio de Janeiro, 1992).
16. Document Intermédiaire de Réduction de la pauvreté en RDC, 2000.
17. Programmes Municipaux Intégrés de Lutte contre la Pauvreté dans la commune urbaine de l'arrondissement de Yaoundé VI-Dossier préparatif de la consultation de ville-Emile Tanawa, H. Ndombe et Minga Mfou'ou, Consultants PNUD 2001.
18. Plan d'Action pour la lutte contre la pauvreté-Commune urbaine de Yaoundé-PNUD 2001.
19. Ville à aménager pour réduire la pauvreté-S.Youmbi, C.Clémence Banzobe, Ch.Tchougang, Consultants PNUD 2001.
20. Plan d'Action prioritaire pour la lutte contre la Pauvreté, PNUD RDC 2001.
21. Audits urbains organisationnel et financier des villes de l'intérieur-3^{ème} projet de développement urbain (PDU)-République de Guinée.
22. Guide pour l'évaluation de la cible 11 : Améliorer sensiblement la vie des 100 millions d'habitants des bidonvilles-Observatoire Mondial Urbain, ONU-Habitat avril 2003.
23. Déclaration du Millénum (OMD), Rio de Janeiro.
24. Forum de Van Couver.
25. Forum d'Istanbul.
26. Stratégies d'intégration du Genre dans les Politiques et Programmes de Développement en RDC-2003.
27. Analyse de la situation des enfants et des femmes (ASEF) en RDC-UNICEF 2003.
28. Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes (MICS 2/2001).
29. Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004-PNUD/Economica.
30. Architecture, théorie et mise en pratique en zones tropicales-Kanene M. Corneille et Frère Dqueker.

31. Bioclimatisme et développement durable, « construire en climat chaud »-Alain Lieberd, André Deherbe et Kanene M. Corneille-Edition système solaire, Paris 2001.
32. Programme d'Investissement Prioritaire, ONU-Habitat 2002.
33. Etudes sur les micro-crédits et les groupes vulnérables, BIT-PNUD 1999.
34. Assainissement des sites inondables à Kinshasa, analyse des cas : le bidonville grand monde, la cité des pêcheurs de Kingabwa (dans le PIP-PANH)-PNUD/CNUEH-Habitat-Kinshasa 2002.
35. Rapport d'enquête sur les bidonvilles de Limete, cas du quartier Mombele, Par Albert Ndombele (sous la direction de Prof. Kanene M. Corneille)-IBTP/ONU-Habitat Kinshasa, avril 2004.
36. Rapport d'enquête sur les bidonvilles de Limete Kingabwa, cas de la localité Mama Nzenze, Par Kasay Tele (sous la direction de prof. Kanene M. Corneille)-IBTP/ONU-Habitat Kinshasa, avril 2004.
37. Insertion du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) dans les Programmes bi et multi latéraux, Par Alex Yoka ONU-Habitat 2002.

38. Nations-Unies

- Forum de Van Couver 1986
- Forum de Istanbul 1996
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2000
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Déclaration du Millénaire (ONU) 2000
- Profil régional du secteur urbain-guide d'entretien 2004
- Guide pour l'évaluation de la Cible 11 (ONU-UE) 2003
- Rapport National sur le Développement Humain 2000.

39. République Démocratique du Congo

39.1 Ministère du Plan

- Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- Programme de pays très pauvre (PPTP)
- Programme Multisectoriel de la Reconstruction et de Relance (PMRR)
- Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR)

39.2 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

- Les Enquêtes Nationales sur l'Habitat et le Profil socioéconomique des ménages en milieu urbain (Enhapse-RD-1999)
- Les actes du séminaire national de concertation et de validation du Plan d'Action National (2001)
- Le plan d'Action National pour l'Habitat (adopté en mars 2002)
- Le programme d'Investissement Prioritaire
 - Rapport Diagnostic des structures organiques des Ministères de l'Urbanisme et de l'Habitat et TPI (par S. Diallo et D. BOP)

39.3 Ministère de l'Environnement

- Rapport national pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (RIO de Janeiro 1992)

39.4 Ministère de la Condition Féminine

- Convention sur l'élimination des Inégalités et des Violences faites à la Femme (CDF) (1985)
- Évaluation de la stratégie d'intégration de genre dans les programmes du Gouvernement (1996)
- Stratégie d'intégration de genre dans les programmes du Gouvernement (2003)

39.5 Ministère de TPI

Programme d'appui au développement urbain au Congo et renforcement des capacités locales des Villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani (Prodev)

1.2.6 Ministère de l'Energie

Réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement en RD.Congo (séminaire national) (2003)

40. Autres

- Programmes Municipaux Intégrés de lutte contre la pauvreté dans les communes urbaines de l'arrondissement de Yaoundé VI
- Audits urbains organisationnel et financier des villes de l'intérieur (République de Guinée)
- Étude sur le micro-crédit et les groupes vulnérables (BIT-PND, 1999)